Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D066_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 16 JUIN 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie,

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à Mme COSSON Béatrice ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme ROY Lauriane,
Mme MARRE Claire,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHANTRENNE Olivier.

DELIBERATION N° 066-2026
9.1

CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNATION D'UN DELEGUE
AU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
(CLSPD)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L 132-4 ;

Vu le Décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 modifié par le Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CL ou CISPD) et au plan de prévention de la délinquance dans le département ont rendu obligatoire l'institution de ces conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Considérant que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a pour missions :
- **De favoriser l'échange d'informations entre les responsables d'institutions publics et privés présents sur le territoire de la commune en encourageant le partenariat local**
- **De dresser le constat des actions existantes et de définir les actions et les objectifs à atteindre**
- **D'encourager les actions en matière de prévention aux addictions, de soutien à la parentalité et de prévention aux violences**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D066_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

NOMME Monsieur Gaëtan ALLANO en tant que délégué du CLSPD.

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 26 juin 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'armor)

2